

LAMBRIS

Définition :

Revêtement de menuiserie ou décor en bois, composé d'éléments généralement juxtaposés et assemblés habituellement sur : un mur, un cloison, un plafond, ou destiné à créer une paroi afin de cacher par recouvrement une surface ou une zone déterminée.

Les lames de lambris en bois massif sont rainées et bouvetées sur deux ou quatre rives.

Caractéristiques et dimensionnement :

Caractéristiques :

Les lames de lambris sont définies selon les critères suivants :

- Dimensions
- Classement d'aspect
- Humidité
- Durabilité (avec ou sans traitement de préservation)

Les 2 principales essences de bois utilisées sont :

- le Pin maritime
- le Châtaignier

Épaisseur :

Elle est généralement de 10 mm.

Les lames de lambris peuvent être posées sur support continu ou discontinu.

L'écartement des supports ou des fixations ne doit pas dépasser 40 fois l'épaisseur des lames, soit 40 cm pour une épaisseur de 10 mm.

Ambiance humide :

La pose de lambris en ambiance humide : cuisine, salle de bains, extérieurs abrités (sous-face de débord de toiture), etc ; nécessite une lame d'air ventilée à l'arrière du lambris d'épaisseur minimale de 1 cm.

Finition :

Il est préférable d'appliquer une finition sur les lambris afin de les protéger :

- en intérieur : lasures, peintures ou vernis
- en extérieur : lasures ou peintures

Fixation :

Les lames de lambris sont fixées par :

- clouage
- agrafage
- clipsage

Euroclasses :

La future norme harmonisée NF EN 14915 indique la classe de performance conventionnelle en réaction au feu pour les lambris ^a qui se décompose ainsi :

- Référence de qualité du produit : norme produit
- Masse volumique moyenne minimale ^b : ρ_m , en kg/m³
- Épaisseur hors tout minimale : E_p , en mm
- Classe de réaction au feu (hors revêtements de sol)

Type de lambris	ρ_m kg/m ³	E_p mm	Classe
Éléments de sciage classés visuellement ou mécaniquement avec ou sans languette et/ou rainure avec ou sans surface profilée, conformes à la norme EN 14915. Pose sans lame d'air ou avec lame d'air fermée ^c	390	9 / 5 ^a	D-s2,d0
	390	12 / 8 ^a	D-s2,d0
	390	18 / 12 ^b	D-s2,d0

^a : Montés selon NF EN 13823, sur un cadre support en bois, avec un espace fermé ou rempli d'une sous-couche répondant au moins à la classe A2-s1,d0, de masse volumique minimale de 10 kg/m³ ou d'une isolation en cellulose répondant au moins à la classe E et

avec ou sans barrière à la vapeur d'eau derrière le panneau.

^b : Montés selon NF EN 13823, sur un cadre support en bois, avec ou sans vide d'air ouvert derrière le panneau de bois.

^c : Condition d'utilisation finale : Un vide d'air ouvert peut prendre en compte la possibilité de ventilation derrière le panneau, tandis qu'un vide d'air fermé peut l'exclure. La sous-couche derrière un vide d'air ouvert doit être au moins de classe A2-s1,d0 et derrière un vide d'air fermé au moins de classe D-s2,d0.

Fabrication :

Étapes de fabrication :

- Réception et tri des bois
- Débit
- Profilage (2, 4 ou 6 faces)
- Finition et/ou préservation.

Références normatives :

Normes actuelles :

- **NF EN 14519 (NF B 53-673) : Lambris et bardages en bois massif résineux - Profilés usinés avec rainure et languette**
- **NF EN 14951 (NF B 53-674) : Lambris et bardages en bois massifs feuillus - Lames profilées usinées**
- prNF EN 14915 (NF B 53-675PR) : Lambris et bardages en bois - Caractéristiques, évaluation de conformité et marquage
- NF B 54-090 : Bois - Lambris - Définitions générales des rôles du lambris - Spécifications
- NF B 54-091 : Bois - Lambris - Lames traditionnelles de lambris en Pin Maritime
- NF P 23-201 : DTU 36.1 - Travaux de bâtiment - Menuiseries en bois
- NF P 65-210 : DTU 41.2 - Travaux de bâtiment - Revêtements extérieurs en bois
- NF P 21-204 : DTU 31.2 - Travaux de bâtiment - Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois

Principales spécifications et recommandations :

Pose en revêtement intérieur :

Les conditions suivantes doivent être remplies :

- les locaux sont à leur ambiance d'utilisation et protégés contre toute réhumidification
- les fenêtres sont vitrées
- les plâtres et enduits ou raccords à base de liants hydrauliques sont terminés et secs (mini. 20 jours)
- les parois et les sols des locaux sont nettoyés
- la pose de lambris vernis en usine doit être entreprise après les travaux de peinture
- les lambris en plafond doivent être posés après les cloisons humides ou les cloisons en carreaux de plâtre
- la pose de lambris sur support continu ne peut se faire que sur panneaux dérivés du bois

Pose en habillage extérieur abrité :

- les lambris doivent être posés après la réalisation des peintures
- ils doivent être durables en classe d'emploi 2.

Marquage CE :

Chaque composant de la construction devant circuler au sein de l'Europe devra avoir une attestation de conformité, selon la directive communautaire sur les produits de la construction (DPC n° 89-106),

et qui sera matérialisée par le marquage CE. Les répartitions des tâches à réaliser en fonction des systèmes d'attestation de conformité sont les suivantes :

Systèmes d'attestation	Certificatif				Déclaratif	
	1+	1	2+	2	3	4
Evaluation du produit						
Essai de type initial	ORN	ORN	FAB	FAB	ORN	FAB
Essai sur échantillon par sondage	ORN	ORN*	FAB*			
Contrôle production en usine (FPC)	FAB	FAB	FAB	FAB	FAB	FAB
Evaluation du contrôle de la production en usine						
Inspection initiale	ORN	ORN	ORN	ORN		
Surveillance continue	ORN	ORN	ORN	ORN		

ORN : Organisme notifié (d'essais, d'inspection ou de certification)

FAB : Fabricant

* : Non obligatoire

Les lambris bois relèveront de systèmes d'Attestation de Conformité de niveau 1,3 ou 4, selon la future norme européenne harmonisée : NF EN 14915, qui s'établissent ainsi en fonction de leur réaction au feu et de leur teneur en substances dangereuses (formaldéhyde et pentachlorophénol) :

Produits de construction	Réaction au feu	Système d'attestation
Lambris bois avec étape de production améliorant la réaction au feu	B, C	1
Lambris bois sans étape de production améliorant la réaction au feu mais nécessitant un essai	B, C, D, E	3
Lambris bois dont la réaction au feu ne requiert pas d'essai	D	4
Lambris bois sans réaction au feu	F	4
Lambris bois contenant du pentachlorophénol ou du formaldéhyde		3
Lambris bois ne contenant ni pentachlorophénol, ni formaldéhyde		4

Pour les autres caractéristiques autres que celles évoquées ci dessus, en particulier perméabilité à la vapeur d'eau, absorption acoustique, conductivité thermique, c'est le système d'attestation de niveau 4 qui s'applique.

Système certification qualité :

NF Lambris et parquets en pin maritime :

Certification de produits de lambris, parquets et plinthes en pin maritime

Caractéristiques certifiées :

- Conformité dimensionnelle
- Humidité
- Classement d'aspect
- Résistance à la flexion pour les produits aboutés

Acquis environnementaux :

Données environnementales :

Le format des données environnementales, que peut fournir sur demande le fabricant d'un produit de construction, doit respecter la norme NF P 01-010.

Eco-certification :

Le bois utilisé peut être un bois " éco-certifié " selon le référentiel PEFC ou FSC, garantissant qu'une proportion ou la totalité des bois utilisés est issue d'une forêt gérée durablement.

Usinage :

Lors de l'usinage, les opérateurs doivent être protégés pour éviter l'inhalation de poussières de bois (Code du travail).

Déchets de bois :

Les déchets de bois générés lors de la mise en œuvre et lors de la fin de vie du composant doivent être :

- considérés comme des DIB (Déchets Industriels Banals) s'ils ne contiennent pas de métaux ou de composés organochlorés ; ils peuvent être éliminés en décharge de classe 2 ou valorisés dans la filière panneau de particules ou transformés en combustible bois.
- incinérés dans un incinérateur de déchets ou éliminés en décharge de classe 1 s'ils contiennent des métaux ou des composés organochlorés.

Organisations professionnelles :

UFFEP

Union Française des Fabricants et Entrepreneurs de Parquets
6, avenue de Saint-Mandé
75012 Paris
Tél. 01.43.45.53.43
Fax. 01.43.45.52.42
Messagerie électronique : info@uffep.org
Site internet : www.batibois.org

UIRPM

Union industrielle de rabotage de Pin Maritime
Bourse maritime - Bureau D
1 place Lainé
33075 BORDEAUX Cedex
Tél. 05.56.44.48.16
Fax. 05.56.81.02.01
Site internet : www.pindeslandes.org